

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT TENUE LE MARDI
10 OCTOBRE 2023, À 19 h, AU LOCAL 4109 DU PAVILLON MARIE-VICTORIN DE L'ÉCOLE
SECONDAIRE DE ROCHEBELLE.

Présences :**Pour représenter les parents**

- M. René Boudreau, président
- M^{me} Julie Baribeau
- M^{me} Aude Adèle Juliette Bourdon
- M^{me} Sonia Chenel
- M. Jacques Leblanc
- M. Mahamady Ouedraogo

Pour représenter le personnel enseignant

- M^{me} Diane Beaulieu (substitut)
- M^{me} Nancy Bédard
- M^{me} Nathalie Demers
- M^{me} Marina Gonzalez
- M^{me} Geneviève Proteau
- M. Guillaume Roy

Pour représenter les élèves

- M^{me} Ana-Maria Perilla Rodriguez (représentante secondaire 5)
- M. Simon Roy (représentant secondaire 4)

Pour représenter le personnel professionnel

- M^{me} Cynthia Marin

Pour représenter le personnel de soutien

- M^{me} Valérie Gamache

Pour représenter la communauté

- Absent

Directeur de l'école

- M. Jasmin Bélanger

Absences annoncées :

- M^{me} Johanne Boudreau
- M. Aboubacar Fode Camara
- M^{me} Hanane Deha
- M. Jonathan Morin (communauté)

1 OUVERTURE

1.1 MOT D'OUVERTURE

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 19 h. Le président, M. René Boudreau, dirige le début de la rencontre et souhaite la bienvenue à tous les membres. Il profite de l'occasion pour souligner la présence de M^{me} Maude Pelletier, stagiaire en anglais 4 PEI, qui assistera à la rencontre en tant qu'observatrice. Deux élèves du conseil des étudiants présents feront également partie intégrante du CÉ. Il termine en remerciant tous les membres pour le temps qu'ils investissent au CÉ pour le bien de l'école publique.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 OUVERTURE	DOCUMENTS
1.1 Mot d'ouverture	
1.2 Adoption de l'ordre du jour	Fichier
1.3 Accueil des membres élèves	
1.4 Accueil des membres de la communauté	
1.5 Intervention du public	
1.6 Adoption du procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2023	Fichier
1.7 Suivi au procès-verbal	
1.8 Correspondance reçue	
2 DÉCISION	
2.1 Approbation de nouvelles sorties éducatives	Fichier
3 CONSULTATION	
4 DISCUSSION	
4.1 Plan de travail du CÉ 2023-2024	Fichier
5 INFORMATION	
5.1 Chantiers : état de situation	
5.2 Journée portes ouvertes	
5.3 Rapport du président	
5.4 Rapport du directeur	
5.5 Rapport du conseil des élèves	
5.6 Rapport du représentant au comité de parents	
6 AUTRES SUJETS	
6.1 Directive sur l'interdiction des cellulaires	
7 FERMETURE	
7.1 Interventions des membres	
7.2 Levée de la réunion	

**CÉ17
10-23** Il est proposé par M^{me} Geneviève Proteau et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1.3 ACCUEIL DES MEMBRES ÉLÈVES

Le président présente les deux élèves élus au conseil des élèves, **Simon Roy**, représentant les élèves de 4^e secondaire et **Ana-Maria Perilla Rodriguez**, représentant les élèves de 5^e secondaire. Ces deux élèves assisteront aux séances du CÉ dès ce jour. Il les félicite et les informe qu'ils ont tous deux un droit de vote au conseil. Il termine en les remerciant de leur présence au conseil. Ces derniers se présentent aux membres et mentionnent leur grand intérêt à participer au conseil.

1.4 ACCUEIL DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

Le président annonce que M. Jonathan Morin représentera la communauté cette année, mais que ce dernier ne pouvait malheureusement pas assister à la séance du jour.

1.5 INTERVENTION DU PUBLIC

Monsieur Sébastien Pomerleau, membre du public, également président du conseil d'établissement de l'école St-Mathieu et membre du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs, souhaite faire part au conseil d'une problématique par rapport aux inscriptions aux activités du midi et leur contingentement, ce qui représente un enjeu, selon lui. Il demande si la plage de temps des inscriptions pourrait être allongée et ne pas commencer à 9 h le matin, mais plus tôt, puisque plusieurs parents sont au travail et dans l'impossibilité d'être en ligne à 9 h. Il ajoute que lorsque ces mêmes parents peuvent le faire, le nombre de places aux activités est comblé. Il demande également s'il serait possible que les places soient attribuées par tirage au sort, et non par principe du premier arrivé, premier servi, qui lui semble pénaliser les enfants de parents ne pouvant se libérer en temps.

Le président propose de rencontrer l'équipe-école afin de connaître sa position et, par la suite, de la transmettre directement à Monsieur Pomerleau. Ce dernier accepte et remercie le conseil de son accueil.

1.6 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 SEPTEMBRE 2023

**CÉ18
10-23** Il est proposé par M^{me} Nancy Bédard et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 26 septembre 2023 soit adopté après avoir corrigé certaines coquilles.

1.7 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 SEPTEMBRE 2023

Le président, Monsieur Boudreau et le directeur, Monsieur Bélanger, reviennent sur quelques points mentionnés lors de la dernière réunion et apportent des précisions :

- Un Salon des voyages se tiendra les 25 et 26 octobre, durant l'heure du midi, à l'école. De l'information sera transmise aux élèves et aux parents au sujet de tous les voyages organisés durant la présente année scolaire. Les organisateurs des voyages seront sur place pour répondre aux questions.
- Au sujet de la tenue virtuelle ou présentielle des rencontres de parents, le directeur rappelle que 50 % des parents interrogés lors d'un sondage préfèrent la formule en ligne tandis que 25 % opteraient pour la formule en présentiel et que les 25 % restant sont ambivalents. Il précise que la rencontre des parents des élèves de 1^{re} secondaire pourrait toutefois se faire sur place pour mieux faire découvrir l'école et son équipe. Il conclut ce point en disant que l'équipe-école se penchera sur le dossier et analysera les diverses options possibles.
- Le directeur mentionne que les problématiques concernant les inscriptions aux activités parascolaires ont également été soulevées lors de la réunion du 26 septembre.

1.8 CORRESPONDANCE REÇUE

Aucune.

2 DÉCISION

D05
10-23

2.1 APPROBATION DE NOUVELLES SORTIES ÉDUCATIVES

Le président et le directeur présentent le tableau modifié des sorties éducatives. En effet, des sorties ont été ajoutées depuis la dernière rencontre :

- Randonnées : au Domaine Maizeret, à Stoneham et au Mont-Bélair — Francisation
- Grand Théâtre, Le Trident — 1^{re} PMP
- Glissade Myrand — 1^{re} PMP
- Mini-Putt au Golf L'Hétrière — 1^{re} PMP
- Musée de la Civilisation — 1^{re} et 2^e PMP
- Laser Tag — 2^e PMP
- Salon de Quilles Saint-Nicolas — 2^e PMP
- Pee Wee du Carnaval du Centre Vidéotron — 1^{re} et 3^e PMP
- Théâtre Les Gros Becs — 1^{re}, 2^e et 3^e PMP
- Visite guidée des expositions permanentes au MDBAQ — 1^{re}, 2^e et 3^e PMP
- Initiation au Kung Fu à l'école Instinct Martial — 2^e et 3^e PMP
- Patinage sur les Plaines d'Abraham — 3^e PMP
- Arbre en arbre à Arbraska Chauveau — 3^e PMP

CE19
10-23 **Il est proposé par M^{me} Nancy Bédard et résolu à l'unanimité d'approuver toutes les nouvelles sorties éducatives présentées.**

Ajout au point 2.1

Le directeur mentionne que des élèves de l'école s'impliquent chaque année pour la cause Terry Fox en amassant des dons auprès du personnel, des parents d'élèves et des élèves. Cette activité permet d'amasser annuellement entre 5 000 \$ et 10 000 \$. Il ajoute que l'école a, depuis les débuts de son implication, recueilli plus de 100 000 \$.

Il informe le conseil que cette année la collecte de fonds s'échelonnait sur deux jours, soit deux matins (avant le premier cours) et deux midis. Il demande donc au conseil d'approuver la tenue de l'activité.

CE20
10-23 **Il est proposé par M. René Boudreau, appuyé par M^{me} Aude Bourdon, et résolu à l'unanimité d'approuver la levée de fonds pour la cause Terry Fox.**

3 CONSULTATION

Aucune.

D06
10-23

4.1 PLAN DE TRAVAIL DU CÉ 2023-2024

1. Les dossiers réguliers

Le conseil d'établissement traite chaque année les dossiers réguliers faisant l'objet d'une décision ou d'une consultation formelle.

○ Sorties éducatives	septembre et en cours d'année
○ Plan de travail du conseil d'établissement	octobre
○ Budget du conseil d'établissement	novembre
○ Budget de l'école	novembre
○ Consultations du CSSDD	décembre et en cours d'année
○ Festival d'hiver	décembre
○ Rapport financier et budget révisé de l'école	décembre-janvier
○ Cours d'été	janvier
○ Voyages éducatifs	janvier
○ Cadre organisationnel (grilles-matières)	février ou mars
○ Projets en immobilisations	mars
○ Utilisation des locaux	avril
○ Règles de vie	mai
○ Normes et modalités d'évaluation	mai
○ Facture scolaire	mai
○ Frais payés par les parents	mai
○ Projet éducatif	juin

2. Le projet éducatif

Les responsabilités du conseil d'établissement au regard de ces objets sont définies dans la Loi et s'actualiseront par les actions suivantes :

- Actualisation du projet éducatif
- Reddition de compte à la population

3. Les dossiers particuliers

Les dossiers suivants seront abordés par le conseil d'établissement en 2023-2024 :

- Offre de services : continuer à s'intéresser au maintien de la qualité de l'offre de services de l'école ;
- Infrastructures : suivre l'évolution des travaux à venir ;
- Changements au PEI : suivre l'évolution du dossier ;
- PPU : continuer notre travail relatif à l'implantation du tramway sur les terrains de l'école ;
- Mesure 15028 : suivre l'évolution des décisions entourant l'utilisation de cette mesure ;
- Utilisation pédagogique des technologies ;
- Instauration d'une radio-campus ;
- Cours d'été 2024.

4. Les comités conjoints école — conseil d'établissement

Le comité des infrastructures dont le rôle se situe dans le développement et le maintien des diverses infrastructures de l'école (auditorium).

5. Les sujets d'information et de discussion

Le conseil recevra de l'information par la direction sur plusieurs sujets et il en discutera au besoin, entre autres :

- Clientèle de l'école et promotion de l'école ;

- Vie de l'école.

6. Les relations avec le milieu et les communications du conseil d'établissement à maintenir

- Collaboration suivie avec la direction ;
- Présentation du président au personnel ;
- Contact avec le conseil des élèves au besoin ;
- Contact avec le Comité de parents par le biais du représentant et du substitut ;
- Contacts avec le Centre de services scolaire des Découvreurs : Présidence, conseil d'administration, Direction générale ;
- Participation à divers événements de l'école ;
- Participation aux Portes ouvertes de l'école ;
- Information du milieu et de la communauté au moyen du site Web.

Note : Ce plan de travail est dressé avec la participation de la direction en suivant les recommandations contenues dans le rapport annuel d'activités du conseil d'établissement 2022-2023 et en ajoutant les nouveautés qui s'imposent. Il peut arriver que d'autres dossiers non prévus nécessitent l'attention du conseil d'établissement en cours d'année.

CE21 10-23 Il est proposé par M^{me} Aude Bourdon et résolu à l'unanimité d'adopter le *Plan de travail du CÉ 2023-2024* tel que présenté.

5 INFORMATION

5.1 CHANTIERS : ÉTAT DE SITUATION

Le directeur avise les membres du conseil que ce point sera à l'ordre du jour de chaque séance afin de les tenir informés des avancements des travaux. De plus, cela permettra d'informer également les parents qui lisent les procès-verbaux des rencontres.

- Le chantier du pavillon Marie-Rollet s'est très bien déroulé et les aménagements ont tous été faits (locaux, secrétariat, etc.). La passerelle reliant le pavillon à l'école a également été installée.
- Au pavillon Jacques-Rousseau les bureaux et les locaux de science sont tous prêts.
- Les travaux se poursuivent au pavillon Félix-Leclerc et se poursuivront durant l'année :
 - Le Centre de services a entériné l'appel d'offres pour la réfection de l'enveloppe extérieure du pavillon. Les travaux seront effectués par la même compagnie qui effectue les travaux intérieurs, ce qui est rassurant pour l'école.
 - Les travaux se déroulent rondement et tout devrait être complété pour septembre l'an prochain.
- Pour la 3^e année consécutive, une demande a été déposée auprès du ministère pour un agrandissement sur deux étages à effectuer à l'endroit de l'actuelle passerelle reliant le pavillon Gilles-Vigneault et le pavillon Jacques-Rousseau, ce qui permettrait l'ajout de plusieurs locaux.
- La firme d'ingénierie pour les travaux au PGV, au PJR et au PMV a été choisie par appel d'offres. Déjà, des démarches sont entreprises pour intégrer la géothermie au PGV.

À la suite d'une interrogation de la part de Nathalie Demers au sujet d'une future salle de spectacles, le directeur explique que le ministère n'accepte plus ce type de demande. Il faudra donc amorcer une réflexion afin d'intégrer ce projet à une autre réalisation pour avoir l'aval du ministère.

5.2 JOURNÉE PORTES OUVERTES

Le président annonce au conseil qu'il sera présent, accompagné de M^{me} Sonia Chenel et de M. Mahamady Ouedraogo lors de la journée portes ouvertes du dimanche 22 octobre. Le directeur mentionne qu'il s'agit d'un gros travail d'organisation, mais que la tenue de l'événement est essentielle afin de présenter l'offre de services de l'école, l'école et le personnel. Le président mentionne que des représentants du service du transport scolaire seront sur place pour répondre aux nombreuses questions des parents.

5.3 RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le président présente son rapport au conseil. Monsieur Boudreau souligne que la sécurité routière autour des écoles lui tient particulièrement à cœur. C'est la raison pour laquelle il enverra une communication à tous les parents pour présenter le programme de mobilisation en matière de sécurité routière mise de l'avant par le ministère. Il explique que plusieurs écoles ont obtenu des sommes en subvention (3 000 \$) l'an dernier pour mettre de l'avant ce programme de sensibilisation auprès des parents, des élèves et du personnel circulant aux abords des écoles. Il se renseignera auprès des présidents des conseils d'établissement qui ont obtenu ces subventions afin de bien monter un dossier de demande de subventions.

En lien avec la sécurité sur le campus, M^{me} Nancy Bédard fait remarquer que l'éclairage est déficient à certains endroits et que le verglas pose souvent problème l'hiver. Le directeur répond que cette situation a été notée et que les correctifs sont en cours.

5.4 RAPPORT DU DIRECTEUR

Le directeur présente son rapport au conseil. Tout d'abord, Monsieur Bélanger tient à souligner le travail remarquable des organisateurs et bénévoles de la superbe cérémonie d'assermentation des élèves élus au conseil des élèves. Les élèves représentants au conseil d'établissement mentionnent tous deux qu'ils ont bien aimé la cérémonie et que tout le processus leur permet de se rapprocher de la politique « authentique ».

Le directeur poursuit en faisant l'annonce de l'embauche d'un préventionniste pour la surveillance des chantiers. Ceci, afin de veiller à la sécurité des élèves et du personnel tout au long de la durée des travaux.

Il revient sur l'ajout d'une passerelle temporaire pour relier le pavillon Marie-Rollet au campus. Il précise que la sécurité a constitué la priorité : l'ajout d'un dos d'âne, l'accès restreint aux automobiles dans le secteur, l'éclairage, la prise en compte des enjeux hivernaux, etc.

5.5 RAPPORT DU CONSEIL DES ÉLÈVES

Les élèves élus au conseil des élèves présentent leur rapport. Les deux élèves soulignent que l'élection étant récente, ils n'ont donc aucun rapport à présenter. Ils précisent toutefois qu'ils forment un beau groupe, composé de membres motivés et enthousiastes. Ils sont très heureux de représenter les élèves au conseil d'établissement.

5.6 RAPPORT DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

Le représentant au comité de parents annonce que la première rencontre aura lieu le lendemain de la présente séance et que par conséquent, il présentera son rapport lors de la prochaine rencontre du conseil.

6 AUTRES SUJETS

6.1 DIRECTIVE SUR L'INTERDICTION DES CELLULAIRES

Le directeur présente aux membres la nouvelle directive sur l'interdiction des cellulaires. Il déclare que le ministère de l'Éducation impose une directive en trois points :

1. Le cellulaire est interdit en classe à moins qu'il ne soit requis pour une activité pédagogique.
2. Les écoles doivent se doter de moyens de respect et d'application de la directive.
3. Le conseil d'établissement, en lien avec le précédent point, doit prévoir un encadrement pour baliser l'application de la directive.

Monsieur Bélanger stipule que la procédure déjà en place à l'école répond justement à la directive.

Une discussion s'ouvre entre les membres du conseil au sujet de l'utilisation des cellulaires à l'école et son encadrement.

Le directeur conclut que l'équipe-école se penchera sur le sujet et fera le suivi de la mise en place de la directive pour attester de sa valeur ajoutée.

7 FERMETURE

7.1 INTERVENTION DES MEMBRES

Aucune intervention.

7.2 LEVÉE DE LA RÉUNION

Il est proposé par M^{me} Nancy Bédard et résolu à l'unanimité que la réunion soit levée à 21 h 09.

CÉ22
10-23

René Boudreau
Président

Jasmin Bélanger
Directeur

Natalie Lavallée
Secrétaire